

Il est très révélateur de comparer les primes d'assurance frais médicaux de la Saskatchewan avec celles de l'Ontario. En Ontario, l'assurance hospitalisation coûte à un célibataire \$39 par an, et \$78 pour une personne mariée comptant cinq enfants. Sous le régime de services médicaux, dont le sigle OMSIP est bien connu, un célibataire paie \$60, une personne mariée \$120 et une personne mariée qui a des enfants, \$150. En Ontario donc, le coût total de ces deux formes d'assurance s'élève à \$117 pour un célibataire, à \$198 pour une personne mariée sans enfant et à \$228 dans le cas d'une personne mariée qui a des enfants.

Si nous comparons cela avec les taux exigés en Saskatchewan, soit \$72 pour un mari et sa femme, et \$36 pour un célibataire, nous comprenons facilement pourquoi tant d'Ontariens souhaitent l'application immédiate du régime fédéral d'assurance frais médicaux. Leurs primes seraient ainsi réduites d'au moins 50 p. 100, et cela les soulagerait d'autant de la pression financière résultant du coût élevé de la vie.

Nous du Nouveau parti démocratique espérons que la mesure législative resterait ouverte à de futurs remaniements et que les provinces auraient l'occasion d'inclure parmi leurs services les soins des dentistes, optométristes et chiropracteurs, ainsi que tout autre service nécessaire à la santé et au bien-être de la population. A notre avis, le gouvernement devrait modifier ce projet de loi pour permettre l'inclusion de ces services dès que les provinces en disposeront.

Nombre d'orateurs libéraux, surtout de l'arrière ban, ont souligné leur confiance dans le principe de l'assurance frais médicaux au cours du débat, et exprimé leurs regrets que le gouvernement ne songe pas à le mettre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1967. C'est leur droit. Cependant, leurs discours indiquent le mépris que les membres du cabinet, surtout le ministre des Finances, manifestent envers leurs opinions.

● (6.50 p.m.)

Certains des préopinants de l'arrière-plan ont laissé entendre ici que nous, du Nouveau parti démocratique, faisons de l'obstruction systématique, et retardons une majoration des pensions des vieillards. Ce n'est pas exact, monsieur l'Orateur. Selon le gouvernement, la loi sur le régime d'assurance frais médicaux n'entrera pas en vigueur avant le 1<sup>er</sup> juillet 1968, de sorte que l'élément temps n'est pas important même d'après le gouvernement. Quant à empêcher l'augmentation des pensions de nos citoyens âgés, on aurait pu au début de la session prévoir une mesure légis-

[M. Gilbert.]

lative à cet effet lorsque les partis de l'opposition ont proposé un amendement et un sous-amendement en vue de porter ces pensions à \$100 par mois à l'âge de 65 ans. Mais le gouvernement s'y est opposé. Jamais les membres de l'opposition n'ont fait obstruction à une loi dont bénéficieraient nos vieillards. La faute ne retombe donc pas sur l'opposition, mais entièrement sur le gouvernement.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social viendrait en aide à bien des Canadiens, et plus particulièrement à ceux qui ne sont pas visés ou qui reçoivent une protection limitée et insuffisante, s'il mettait cette loi en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1967. Il assurerait aussi sa position comme candidat à la direction libérale en montrant aux membres de la Chambre qu'il est décidé à frayer la voie à une mesure en laquelle il avait foi, pour laquelle il a durement combattu et sur laquelle on lui demande maintenant de céder du terrain. Nous, du NPD, apporterons notre appui total au projet de loi à condition qu'on le fasse entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1967.

**M. L. M. Brand (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat, mais les observations que j'ai entendues à ma gauche et du côté du gouvernement exigent que je rectifie, dans la mesure du possible, la façon de penser de ces députés.

La déclaration du leader à la Chambre au sujet de l'urgence du débat m'incite à dire que le nouveau parlementaire que je suis trouve assez bizarre que lui et la plupart de ses collègues aient quitté immédiatement la Chambre. Il ne reste ici qu'un ministre. Il semble que l'urgence concerne plus l'opposition que les députés ministériels.

Puisque je suis de la Saskatchewan—je crois être le premier de cette province à intervenir dans le débat—mes opinions en seront bien sûr un peu influencées. Monsieur l'Orateur, certains députés vous ont sans doute dit que nous avons un programme d'assurance frais médicaux payé par anticipation. Tout n'est pas parfait, comme on serait porté à vous le faire croire. Mais c'est un programme qui marche bien, dans l'ensemble, et que personne ne voudrait changer dans notre province, sauf pour l'améliorer. La plupart des médecins en sont maintenant fort satisfaits et les malades s'en réjouissent sans l'ombre d'un doute.

Mes amis du NPD aiment bien s'en attribuer le mérite, mais je leur signalerai qu'il a fallu une grève de 23 jours et des pourparlers sans nombre avant d'en arriver à un régime que les deux parties pouvaient